

Appel à Candidatures

Le Projet INDIMEJ : Action pour l'inclusion économique et sociale des jeunes et des femmes en Tunisie est un projet cofinancé par le Ministère de l'Intérieur d'Italie (CUP F56J20000170008).

Chef de file est l'Association Arci Culture Solidali – ARCS, en partenariat en Italie avec CIES Onlus (Centro Informazione ed Educazione allo Sviluppo Onlus), Associazione Pontes (Ricerche e Interventi), – AIFO (Associazione Italiana Amici di Raoul Follereau), Haliéus (Organizzazione di cooperazione internazionale per lo sviluppo) et en Tunisie : UTSS (Union Tunisienne de Solidarité Sociale) (Tunis), IRA (Institut des Régions Arides) - MEDENINE, ASSOCIATION ILEF (Tataouine).

Collaborant dans sa mise en place : ANETI, ATCD, Chambre de commerce Tuniso-Italienne CTICI et les Municipalités de : Bizerte, El Alia, Ras Jbal, Nabeul, Takelsa, Menzel Bouzelfa, Raoued, Jedaida, Mhamedia.

Dans le cadre de INDIMEJ l'Association CIES par le biais de sa section en Tunisie en partenariat avec UTSS dans Région Norte offre un :

Parcours de formation en création des start-ups

Economie verte, bleue et circulaire

INDIMEJ offre aux porteurs d'idées de projet innovant en économie verte, bleue et circulaire une opportunité d'accès à un parcours de formation, d'accompagnement et de coaching afin de concrétiser leurs ambitions entrepreneuriales. INDIMEJ vise le lancement et le soutien de 27 start-ups innovantes qui s'inscrivent dans l'économie verte, bleue et circulaire.

Le projet assure aux candidats sélectionnés, en partenariat avec ses partenaires, à travers son programme de formation en création des Start-ups innovantes :

- Une session d'idéation.
- Une session à la technique de pitch
- Une formation technique sur l'économie verte, bleue, circulaire et L'ESS.
- Un accompagnement personnalisé dans la conception et l'élaboration d'un modèle d'affaires pour son idée (BMC).
- Une formation théorique en création d'entreprise.
- Un accompagnement personnalisé à la rédaction du Plan d'affaires.
- Tutoring personnalisé : un accompagnement de proximité dans la phase de constitution de Startup.
- Des séances de mentorat post-crédation.
- Une opportunité de financement jusqu' à 4000 euros.
- Des bourses de formation technique spécialisé (Vauchers).

1. Zone d'intervention :

- Grand Tunis :
 - Les municipalités de Jdaïda (Gov. La Manouba), Mhamedia (Gov. De Ben Arous), Raoued (Gov. De Ariana).
- Nabeul :
 - Les municipalités de Nabeul, Menzel Bouzelfa, Takelsa.
- Bizerte :
 - Les municipalités de Bizerte, El Alia, Ras Djebel.

2. Critères d'accès à l'appel à Candidatures :

L'appel à candidatures n'est ouvert qu'aux personnes :

- Porteur d'une idée de start-up innovante verte, bleue, ou en économie circulaire.
- Âgé entre 18 et 34 pour les jeunes hommes et sans limite d'âge pour les femmes.
- De nationalités tunisiennes et résidentes à l'un des gouvernorats cibles.
- Appartenant à l'une des municipalités partenaires du projet est un atout.

NB : les idées de micro-entreprises commerciales ne seront pas retenues.

Comment postuler :

Un portail sera dédié à ce projet. Le formulaire en ligne est le seul moyen d'inscription à l'appel à candidature.

Des sessions d'informations sur la plateforme Zoom seront initiées par l'équipe du projet pour expliquer le processus d'inscription.

- Session d'information pour le gouvernorat du Bizerte : Le 19 Avril 2021 à 11h00.
- Session d'information pour le gouvernorat du Bizerte : Le 20 Avril 2021 à 11h00.
- Session d'information pour les gouvernorats du Grand Tunis : Le 21 Avril 2021 à 11h00.

Toute inscription ne respectant pas les conditions énumérées ci-dessus ne sera pas considérée.

3. Le parcours :

3.1. La première phase de formation :

Les candidats présélectionnés vont bénéficier d'une formation de deux jours en idéation pour la génération et structuration de leurs idées entrepreneuriales innovatrices dans le cadre de l'économie verte, bleue et circulaire.

Une session de pitching, devant un comité de sélection, composé des représentantes de CIES et UTSS ainsi que les partenaires techniques, sera organisée afin de permettre aux candidats de présenter leurs idées entrepreneuriales et argumenter sa dimension verte ainsi son apport en innovation.

Les critères de sélection :

- La maturité de l'idée.
- Compétitivité de l'idée.
- Eco-innovation de l'idée.

- Le coût d'investissement.
- La posture entrepreneuriale.
- L'impact social et environnemental.
- Le lieu d'implantation, en favorisant les projets des jeunes qui relèvent des Municipalités ci-dessus indiquées

Sur la base des résultats du pitch les candidats sélectionnés seront invités pour assister à la seconde phase du parcours à savoir la phase de formation.

3.2. La deuxième phase de formation :

Cette phase se déroulera en 9 jours de formation approfondie répartie sur deux axes :

- Formation sur le BMC avec élaboration de modèles d'affaires des idées présentées par les candidats,
- Formation technique élémentaire en matière d'économie verte, bleue et circulaire.
- Formation en entrepreneuriat : la conception conjointe du modèle économique du Start-up et un cours théorique sur les différentes composantes du plan d'affaires.
 - Avec une session d'information sera animée par des représentants de l'écosystème entrepreneurial vert : ANETI, APII, CITET...

À la fin de la deuxième phase de formation une session de pitching sera dédiée à la présentation des BMC des start-ups.

Les critères de sélection :

- BMC et la rentabilité.
- Faisabilité de l'idée.
- Respect des aspects en lien avec l'économie verte, bleue et circulaire.
- L'impact social et environnemental.
- Innovation technique ou économique.
- Valeur ajoutée pour la communauté municipale.
- Le lieu d'implantation, en favorisant les projets des jeunes qui relèvent des Municipalités ci-dessus indiquées.

3.3. La troisième phase de formation :

Dans cette phase le projet et ses partenaires assureront un accompagnement personnalisé aux candidats retenus dans la rédaction de leurs plans d'affaires.

L'accompagnement vise à familiariser les candidats retenus avec les diverses composantes d'un plan d'affaires : l'analyse de marché, l'analyse de la concurrence, la stratégie de la start-up, l'étude technique, le plan financier ... Dans un premier temps et après l'élaboration des plans d'affaires détaillés et exploitables.

Les plans d'affaires seront élaborés en partenariat avec les structures d'appuis à la création d'entreprises et notamment les centres d'affaires et les pépinières des entreprises.

Une session de pitching finale sera organisée dans chaque zone d'intervention cible afin d'identifier les Start-ups lauréats.

Les critères de sélection :

- Respect des aspects en lien avec l'économie verte, bleue et circulaire.
- Faisabilité technique et viabilité commerciale.
- Scalabilité de start-up.
- Posture de l'entrepreneur et compétences techniques et managériales.

La sélection tiendra compte du respect de l'approche genre dans toutes les phases de sélection.

3.4. Le financement :

Sur la base de la sélection finale des plans d'affaires élaborés dans le cadre du parcours de formation, 27 start-up vertes innovantes bénéficieront d'un soutien financier sous forme de subvention plafonné à 4000€ selon les schémas de financement.

Le projet offrira une possibilité aux entrepreneurs de solliciter d'autres mécanismes de financement à travers son réseau de partenariat.

Ainsi, le projet INDIMEJ facilitera l'implantation des start-ups en partenariat avec ses partenaires identifiés : les pépinières d'entreprises, les technoparks et les coworking spaces.

3.5. L'accompagnement post-crétion :

L'accompagnement post création s'étalera au moins sur une période de 12 mois. Il sera assuré par un expert formateur, l'équipe technique du projet, avec l'implication des experts qui appartenant au réseau de partenariat du projet.

Le processus d'accompagnement sera basé sur :

- Accompagnement à la constitution juridique de start-up.
- Accompagnement à la création physique de start-up.
- Accompagnement psychosocial de l'entrepreneur.
- Des séances de suivi régulières technique et financière.
- Suivi financier et comptable.
- Monitoring du schéma financier.
- La mise à la disposition des entrepreneurs de bourses de formation technique spécifiques.
- Accompagnement dans la mise en place de la stratégie commerciale et la stratégie de communication.
- L'orientation vers les services présentés par les partenaires du projet.
- Un parcours de formation en gestion d'entreprise et en compétences managériales.
- L'accompagnement des meilleures idées dans la démarche de la demande de Label Start-up.

4. Les jurys de pitching :

Chaque comité de pitching sera composé de représentants des structures suivantes :

- Projet Indimej
- Municipalité
- ANETI
- CITET
- Centre d'affaire
- Technoparks
- APII
- APIA
- Des institutions de microfinances.

5. Le comité de sélection :

Le comité de sélection se compose de Représentants du CIES section Tunisie, de Représentants de l'UTSS, de l'expert formateur et de l'équipe technique du projet, afin de respecter les lignes stratégiques du projet conjointement aux partenaires techniques, en réservant au comité de pilotage du projet la sélection finale.

6. Le cadre conceptuel :

6.1. L'économie verte :

En l'absence de définition internationalement admise, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en a adopté une qui en fait un concept suffisamment large et souple pour englober diverses approches nationales et locales :

"L'économie verte est une économie qui engendre une amélioration du bien-être humain et de la justice sociale, tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et les pénuries écologiques. Sur le plan pratique, on peut considérer que, dans une économie verte, la croissance des recettes et la création d'emplois proviennent des investissements publics et privés qui conduisent à une meilleure utilisation des ressources, à une réduction des émissions de carbone, des déchets et de la pollution, et à la prévention de la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes. Ces investissements sont à leur tour soutenus par la hausse de la demande en faveur de produits et services respectueux de l'environnement, par l'innovation technologique et, très souvent, par les mesures fiscales et sectorielles correctives adoptées pour garantir que les prix reflètent correctement les coûts environnementaux."

6.2. L'économie bleue :

La définition adoptée par le projet INDIMEJ est la suivante :

L'économie bleue désigne les opportunités économiques fournies par le milieu marin, à l'image de la green economy. Le nom de « bleu » se rapporte à sa spécificité marine : il s'agit de l'ensemble des activités économiques durables que représentent les mers et les océans. Ces opportunités se caractérisent ainsi par les énergies marines renouvelables, les biotechnologies, les minerais

stratégiques logés dans les fonds marins, l'aquaculture & l'halieutique, le tourisme, ou la protection environnementale. Au niveau national, la capacité d'action d'un État – qui peut attribuer des concessions à des acteurs privés – dans ce secteur se détermine par sa Zone Economique Exclusive (ZEE), soit 200 milles marins au large et jusqu'à 350 milles marins en sous-sol, grâce au mécanisme d'extension du plateau continental. Au-delà, en haute mer, les activités sont régulées par des organisations internationales.

6.3. L'économie circulaire :

Une définition de l'économie circulaire a été fournie par les Nations Unies :

« L'économie circulaire est un système de production, d'échanges et de partage permettant le progrès social, la préservation du capital naturel et développement économique tel que défini par la commission de Brundtland.

Son objectif ultime est de parvenir à découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles par la création de produits, services, modèles d'affaire et politiques publiques, innovants prenant en compte l'ensemble des flux tout au long de la vie du produit ou service.

Ce modèle repose sur une utilisation optimum des ressources et sur la création de boucles de valeur positives. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, la réutilisation et le recyclage des composants. »

6.4. Start up :

On désigne sous ce terme une entreprise nouvelle innovante à fort potentiel de croissance et de spéculation sur sa valeur future. Mais la startup doit tout d'abord passer par une phase d'expérimentation de son marché et de son modèle économique.

Les entreprises vertes proposent des produits adaptés aux besoins et aux exigences des consommateurs soucieux de l'environnement. Ces derniers souhaitent consommer autrement mais surtout, se forger une nouvelle identité : une identité responsable.

Les entreprises vertes économisent les ressources limitées, aident à garder les écosystèmes sains, minimisent la pollution et les déchets, limitent les émissions de gaz à effet de serre, et fournissent des biens et des services écologiques pour permettre des modes de consommation plus responsables, elles sont vitales pour un modèle de développement dans lequel la planète est une priorité. De plus, l'entreprise verte agit comme catalyseur pour les entrepreneurs afin d'apporter une contribution socio-économique considérable car ces entreprises préservent la santé des consommateurs et des communautés, génèrent des emplois et fournissent des ressources vertes nécessaires telles que les énergies renouvelables pour alimenter d'autres entreprises, stimulant ainsi la croissance de l'économie. Tout aussi important pour l'entrepreneur, l'entreprise verte apporte de nombreux avantages tels que l'accès à de nouveaux marchés comme la demande de produits verts est en augmentation, la réduction des coûts grâce à des mesures écologiques dans les processus de production, et l'amélioration de la productivité du personnel lié aux lieux de travail verts.